

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1265**

commune (s) :

objet : Marchés communautaires attribués à M. Frédéric Dellinger - Avenant collectif de transfert à la société Eranthis

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009**Décision n° B-2009-1265**

objet : **Marchés communautaires attribués à M. Frédéric Dellinger - Avenant collectif de transfert à la société Eranthis**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation selon l'article 1.12.

Monsieur Frédéric Dellinger a institué une société unipersonnelle à responsabilité limitée de paysagiste, dénommée société Eranthis, par acte sous seing privé en date du 27 mai 2009. Ainsi, il fait apport de l'activité libérale de paysagiste de l'entreprise individuelle Frédéric Dellinger, à la société Eranthis immatriculée le 29 mai 2009 au registre du commerce et des sociétés du greffe du tribunal de commerce de Lyon.

La société Eranthis dont le siège social se situe 10, rue Terraille à Lyon 1^{er}, est inscrite sous le numéro RCS 512 764 069 – code NAF : 8130Z.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Eranthis à se substituer ainsi à monsieur Frédéric Dellinger dans les marchés communautaires dont il est cotraitant à compter de la date de notification de l'avenant.

Quatre marchés passés avec la Communauté urbaine et non soldés sont concernés :

Marchés gérés par la direction de la voirie

- n° 083168 A : Meyzieu - requalification des voies zone industrielle Meyzieu/Jonage - maîtrise d'œuvre de conception.

Marchés gérés par la délégation générale au développement urbain (DGDU)

- n° 09389109 : Saint Didier au Mont d'Or - hameaux Pinet/Favriletude cadrage urbain,
- n° 083182 Q : Fontaine Saint Martin - aménagement du ruisseau des Vosges.

Marchés gérés par la direction de l'eau

- n° 08334509 : études relatives au ruissellement et au fonctionnement du système assainissement.

Cet avenant ne change en rien les clauses des marchés susvisés ;

Vu ledit avenant ;

DECIDE

1° - Approuve ledit avenant collectif de transfert au bénéfice de la société Eranthis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.